



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
25 juin 2013

Original : français

---

## Comité du programme et de la coordination

### Cinquante-troisième session

3-28 juin 2013

Point 7 de l'ordre du jour

### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-troisième session

## Projet de rapport

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Hélène **Petit** (France)

### Additif

## Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [Point 3 a)]

### Rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

## Programme 16

### Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

1. À sa 13<sup>e</sup> séance, le 13 juin 2013, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/75).
2. Les représentants du Secrétaire général ont présenté le rapport et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

### Examen de la question

3. Les membres du Comité ont exprimé leur appui au programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015 [A/67/6 (Rev.1)], et se sont dits



satisfaits des travaux accomplis par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans une région qui concentre les deux tiers de la population mondiale.

4. Une délégation a estimé que les activités devaient être axées sur les besoins concrets des pays concernés, et en particulier des pays les moins avancés, par exemple en ce qui concerne le financement des infrastructures, la réduction des risques de catastrophe, l'élimination de la pauvreté, la sécurité sociale, les personnes âgées, la santé et la sécurité. Dans le contexte plus général des travaux que la CESAP mène dans la région sur des questions mondiales telles que la bonne gouvernance, la coopération économique, les changements climatiques et la sécurité alimentaire, il fallait réaliser une analyse prospective dans ces domaines et aider les États Membres de façon que les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement soient véritablement menés par les pays.

5. Certains se sont enquis des résultats de l'examen final de l'appareil de conférence – et notamment des organes subsidiaires – de la Commission, qui a été entrepris à la soixante-neuvième session de cette dernière.

6. D'autres ont demandé des précisions quant aux modifications apportées au plan-programme biennal pour l'exercice 2014-2015 pour prendre en compte les décisions que l'Assemblée générale a prises dans sa résolution 66/288, en faisant sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ». Les membres du Comité ont aussi voulu savoir si les commissions régionales avaient toutes modifié leur plan-programme biennal respectif.

7. Une délégation a souligné qu'il importait de faire en sorte que les activités de la CESAP soient en accord avec les mandats prescrits par les organes intergouvernementaux, mettant l'accent, dans ce contexte, sur l'initiative « Unis dans l'action », dont les États Membres s'employaient encore à arrêter le concept.

8. Certaines délégations se sont inquiétées du fait qu'à la rubrique « autres éléments d'information » le Secrétariat n'employait pas les termes des décisions prises par les organes intergouvernementaux, en soulignant que le descriptif du budget-programme devait être formulé dans les termes approuvés pour le cadre stratégique. Elles ont estimé que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale devrait régler cette question dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

9. Plusieurs délégations ont demandé des précisions concernant différents aspects de la méthode suivie par la CESAP pour établir son cadre logique axé sur les résultats, et notamment qu'on leur explique les changements apportés aux indicateurs de succès ainsi que les liens entre le budget-programme et le plan d'action.

10. Une délégation a voulu en savoir plus sur les efforts entrepris pour améliorer la représentation géographique, et sur les ressources disponibles au titre des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, qui n'étaient généralement pas prévisibles. Il a été demandé si le montant de ces ressources avait été calculé en tenant compte des ressources nécessaires pour exécuter les mandats confiés à la CESAP et des restrictions budgétaires. Une autre délégation a fait observer que les questions budgétaires ne relevaient pas du mandat du Comité.

11. Une autre délégation a suggéré d'ajouter aux futurs plans-programmes biennaux, au titre de la composante 3 du sous-programme 8 (Activités sous-régionales de développement), une nouvelle réalisation escomptée et un nouvel indicateur de succès, comme suit : Réalisations escomptées : c) Renforcement de la coopération et de l'intégration intrarégionales en vue de parvenir à un développement durable et partagé, grâce notamment à la coopération Sud-Sud; Indicateurs de succès : c) Augmentation du nombre d'initiatives, programmes et projets intrarégionaux menés conjointement par l'Asie du Nord et l'Asie centrale, avec le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale ou par son intermédiaire.

#### **Conclusions et recommandations**

12. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées à la formulation du programme 16 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), qui sont présentées dans le rapport du Secrétaire général (A/68/75) et dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [A/68/6 (Sect. 19)].**

---